

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2021-2026 / N°42

Demande de crédit relative à l'étude d'une proposition d'adaptation concernant l'agitation dans le port ouest par forte bise

Rapport de la commission *ad hoc*

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission *ad hoc* composée de :

MM. Claude Bidlingmeyer, Président
Stefan Garrido, Rapporteur
Claudio Capriati
Giampaolo Celeschi
Michel Cuendet
Nicolas Mivelaz
Jacques Tschudin

s'est réunie le jeudi 22 février 2024 pour traiter le préavis cité en titre.

M^{me} Monique Choulat Pugnale, Syndique, et M. Christophe Cotting, Chef des Services techniques, ont assistés à la première partie de la séance pour répondre aux questions de la commission.

Sujet

Le préavis municipal n°42 invite le Conseil communal à accorder à la Municipalité les moyens financiers permettant d'étudier une proposition d'adaptations des infrastructures portuaires afin d'éviter l'agitation des eaux par forte bise dans le Port Ouest.

Présentation et discussions

M^{me} la Syndique Choulat Pugnale présente le préavis que la Municipalité a souhaité soumettre au Conseil communal malgré son montant inférieur à la limite autorisée.

Reconstruit en 2017, le Port Ouest devait, à l'aide de la modification de la digue extérieure (Banane) et de l'épi construit sur la digue principale, absorber les importantes houles engendrées par la bise à l'intérieur du port. Malgré cette construction, les jours de fortes bises, l'agitation dans le port y est très importante. La Municipalité relève les problématiques générées par cette situation :

- Les houles du large viennent frapper, sans obstacle, la digue des voiles latines et engendre une forte agitation dans le port ;
- Les agitations fréquentes provoquent une usure prématurée des infrastructures portuaires ;

- Les seize premières places louées de la digue ont été déclassées en places visiteurs pour permettre une rocade, en amarrant les locataires au ponton n°1, pour réduire les risques de dommage (places visiteurs peut utiliser) ;
- L'amarrage d'embarcations au ponton des voiles latines pourraient s'avérer problématique lors de fort courant ;
- Les changements climatiques et la fréquence régulière de forte bise nécessitent un certain niveau de protection des bateaux et des infrastructures portuaires.

La commission est étonnée que l'impact de cette problématique n'a pas été évalué et anticipée par le bureau d'ingénieurs en charge de la réfection du port.

La commission comprend les avantages à garder le même bureau d'ingénieurs pour cette analyse plutôt que de changer (connaissance du dossier, coût supplémentaire en cas de changement de partenaire, excellentes relations, etc.). Cependant, la commission émet une réserve sur la réalisation de l'analyse par ce même bureau alors que la problématique était connue à la fin des travaux. Comme le problème était connu et qu'il persiste, elle se questionne sur un possible défaut de conception. Néanmoins, elle laisse le libre choix à la Municipalité de choisir le bon partenaire pour mener à bien cette étude.

La commission rejoint la Municipalité dans sa volonté de mettre tout en œuvre pour déterminer la responsabilité des mandataires et des autorités, comme elle l'indique dans son préavis.

Position de la Commission permanente des finances

La CoFin a également étudié le préavis et entendu M^{me} la Syndique. La commission valide l'étude comme proposé et donc son prix. Cependant, elle souligne que cela ne représente en rien un blanc-seing par rapport aux dépenses à venir découlant des propositions de corrections à apporter au port encore neuf.

En particulier, la commission ne peut se départir du sentiment que les défauts constatés pourraient provenir de manquements ou d'erreurs émanant du concepteur et/ou du constructeur. Et qu'en conséquence leur responsabilité directe pourrait être engagée, voire qu'ils pourraient recourir à leurs assureurs pour assumer une part au moins des coûts additionnels, le cas échéant.

Par ailleurs, le moment venu, le recours au compte de réserve du port devrait être sollicité. Tout comme, d'ailleurs, cela aurait pu être le cas pour couvrir le montant demandé dans le présent préavis.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la commission *ad hoc* et la commission permanente des finances vous demande, à l'unanimité des deux commissions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2021-2026 / N°42 de la Municipalité du 22 janvier 2024,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

1. adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 34'000.—TTC pour entreprendre les démarches en vue d'une proposition d'adaptations des infrastructures portuaires afin d'éviter l'agitation dans le Port Ouest par fort vent d'Est ;
2. autorise la Municipalité à imputer cette dépense de Fr. 34'000.—TTC sur le compte de fonctionnement 4700.318500 « Honoraires », sur l'année 2024, et ceci conformément au Manuel MCH2, le seuil d'activation au bilan étant fixé à Fr. 50'000.—.

Au nom de la commission,

Le Président



Claude Bidlingmeyer

Le Rapporteur



Stefan Garrido

Rolle, le 27 février 2024